

SANGO ya BOMOKO

HABARI YA UMOJA

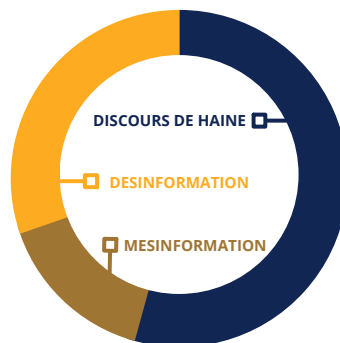
EDITION N° #5

A PROPOS DU BULLETIN

Produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd, Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe et ZoomEco, ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent au sein de la communauté et qui peuvent être porteurs des discours de haine, des discours tribalistes et des fausses informations.

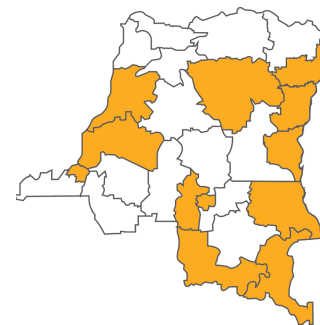
La collecte se fait sur terrain, sur les réseaux sociaux et autres plates formes numériques dans les 12 provinces de la RDC comme présentées ci-contre par les organisations précitées.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



102 feedbacks collectés pendant cette période sont des discours de haine, 57 sont des désinformations et 29 sont des mésinformations.

ZONE DE COLLECTE



- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe





THÉMATIQUE : DISCOURS AUTOUR DE L'ASSASSINAT DE CHÉRUBIN OKENDE

Plusieurs discours sont rapportés autour du meurtre de Chérubin Okende, député national, ancien ministre des Transports et Voies de communication ainsi que porte-parole d'Ensemble pour la République, le parti politique de Moïse Katumbi. Les principaux sont les suivants :

“ Par peur d'être convoqué, l'assassin de Okende, l'italien @moise_katumbi est momentanément de retour à Lubumbashi avant la conclusion des enquêtes et l'enterrement de Chérubin Okende.
[Kinshasa/Twitter](#)

“ L'assassinat crapuleux de Okende porte la signature exclusive des membres du micro parti pô Ensemble. Le pseudo journaliste Tiani invité au cabinet du commissaire prov ai de Kin. Cet énergumène a annoncé la mort de okende bien avant par des tweets qu'il a modifiés après.
[Kinshasa/Twitter](#)

“ L'assassinat de chérubin Okende est l'œuvre du pouvoir de Félix Antoine Tshisekedi.
[Kinshasa/Programme TV](#)

“ Baluba babomi chérubin Okende, tokosalela bango ba cérémonie.
[Kinshasa/Discussion communautaire](#)

Tous ces discours proviennent de Kinshasa sur les réseaux sociaux, mais aussi dans les discussions communautaires et les médias traditionnels.



THÉMATIQUE : DISCOURS AUTOUR DE L'ASSASSINAT DE CHÉRUBIN OKENDE

Chérubin Okende a été retrouvé mort le 13 juillet 2023. Son corps, taché de sang, a été retrouvé dans sa jeep au lendemain d'un enlèvement qui a été signalé par ses proches. Ce meurtre a laissé place aux réactions venant de partout. Si certaines appellent à l'apaisement, d'autres, par contre, sont celles qui accusent des plates-formes politiques ou communautés comme faisant partie des commanditaires de cet assassinat. Aucune conclusion n'est encore livrée et aucun commanditaire n'a été identifié.

La justice s'est déjà saisie du dossier. En plus du garde du corps et du chauffeur de Chérubin Okende, plusieurs autres personnes ont été arrêtées et sont auditionnées. C'est ce qu'a déclaré, à la presse, mercredi 19 juillet 2023, le procureur général près la Cour de cassation, Firmin Mvonde Mambu. Mais à ce jour, aucune conclusion n'a été donnée... ni des commanditaires identifiés.

Le gouvernement a annoncé la mise sur pied d'une commission pour enquêter sur cet assassinat. Mais sa composition ainsi que sa mise en place effective ne sont pas encore dévoilées. Toutefois, le compte rendu de la 105e réunion du conseil des ministres du vendredi 21 juillet 2023 rapporte que le gouvernement a officiellement «saisi la Belgique, la France, la République sud-africaine et la Monusco pour solliciter l'accompagnement dans ces enquêtes».

«Cette démarche participative est voulue par le gouvernement pour assurer la transparence et la viabilité des conclusions de l'enquête dans la recherche de la lumière sur les circonstances du décès de l'honorable Chérubin Okende à la veille de l'organisation des jeux de la Francophonie et en cette période préélectorale», indique le compte rendu de la réunion du conseil des ministres.

Cette enquête annoncée est soutenue par plusieurs personnes, y compris les organisations de défense des droits de l'homme.

ANALYSE

Le fait que l'assassinat survient à quelques mois des élections générales en RDC ; il est tout à fait normal qu'il alimente la crise politique qui s'est accentuée depuis que l'opposition exige à la CENI de refaire l'audit du fichier électoral.

La proximité de Chérubin Okende et Moïse Katumbi, candidat déclaré à la présidentielle, suscite davantage de suspicion du côté de l'opposition et dans les débats communautaires. Les analyses sont tellement impartiales qu'elles ont tendance à piétiner le rôle central de la justice dans cette affaire.

Le phénomène malheureux de discrimination tribale est un fait qualifié et réprimé par l'article 1er de l'Ordonnance-loi 66-342 du 7 juin 1966 portant Répression du racisme et du tribalisme.

Deux autres textes vont dans le même sens. Il s'agit de :

- Ordonnance-loi 25-131 du 25 mars 1960 portant Racisme et intolérance religieuse ;
- Décret du 13 juin 1960 portant Discrimination dans les magasins et autres lieux publics.

Le régime des sanctions contre les actes de racisme et tribalisme est notamment défini dans l'Ordonnance-loi 66-342 du 7 juin 1966 portant Répression du racisme et du tribalisme, spécialement en son article 1er qui stipule ce qui suit : « Quiconque, soit par paroles, gestes, écrits, images ou emblèmes, soit par tout autre moyen, aura manifesté de l'aversion ou de la haine raciale, ethnique, tribale ou régionale, ou aura commis un acte de nature à provoquer celle aversion ou cette haine punie d'une servitude pénale d'un mois à deux ans et d'une a de cinq cents à cent mille francs, ou d'une de ces peines seulement. Si l'infraction a été commise par un dépositaire de l'autorité que dans l'exercice de ses fonctions, la servitude pénale sera de six mois au moins et l'amende de cinq mille francs au moins. Si l'infraction a causé une désorganisation des pouvoirs publics, des troubles graves, un mouvement sécessionniste ou une rébellion coupable sera puni de la servitude pénale à perpétuité. »

ANALYSE

En période électorale, les débats publics ont tendance à être influencés par les positions politiques et qui sont parfois sans filtre.

L'important serait notamment de promouvoir des programmes visant à renforcer la cohésion nationale et le vivre ensemble dans les communautés.



THÉMATIQUE : LES PERSONNES VIVANT AVEC HANDICAP



Il faut rendre stériles toutes les personnes handicapées pour les épargner des charges afin de réduire leur présence dans la rue

Kinshasa,
Discussion communautaire

Niveau
de risque

Elevé



La convention relative aux droits des personnes vivant avec handicap sur la Protection de l'intégrité de la personne stipule dans son article 17 que toute personne handicapée a droit au respect de son intégrité physique et mentale ainsi que la base de l'égalité avec les autres.

Dans son article 49, la Constitution de la RDC stipule que la personne du troisième âge et la personne avec handicap ont droit à des mesures spécifiques de protection en rapport avec leurs besoins physiques, intellectuels et moraux. L'État a le devoir de promouvoir la présence de la personne avec handicap au sein des institutions nationales, provinciales et locales. Ce qui prouve à suffisance que les personnes vivant avec handicap sont dignes de confiance.

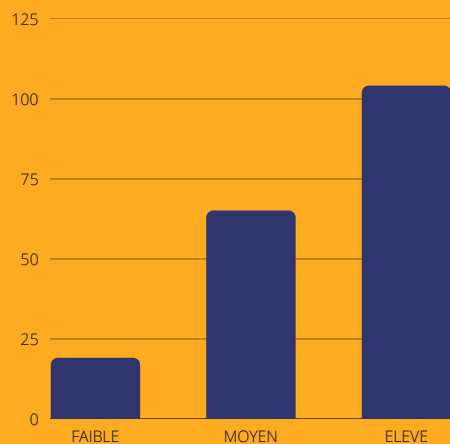
De nombreuses affirmations vont dans le même sens : « Les personnes vivant avec handicap constituent un danger pour la ville de Kinshasa » « Handicape aza mutu te » « Les personnes handicapées ne sont pas honnêtes ». Pour Hervé Diakesse, expert en droits humains, « de tels discours de haine et de discrimination sont contraires à la Constitution et exposent leurs auteurs à des condamnations pénales ».

Le Président de la République, Félix Tshisekedi, avait rappelé l'importance de procéder à l'implémentation, la vulgarisation et l'appropriation par les acteurs publics et privés de la Loi organique N° 22/003 du 3 mai 2022 portant protection et promotion des droits de la personne vivant avec handicap, selon actualite.cd. C'était lors de la 104e Conseil des ministres tenu vendredi 14 juillet 2023 à la Cité de l'Union africaine à Kinshasa.

Analyse

Il y a tout un travail de sensibilisation dans la communauté à mener par le gouvernement afin de favoriser l'appropriation des articles de la loi et contribuer à l'éducation citoyenne sur la perception envers les personnes vivant avec handicap dans la société.

Niveau de risque



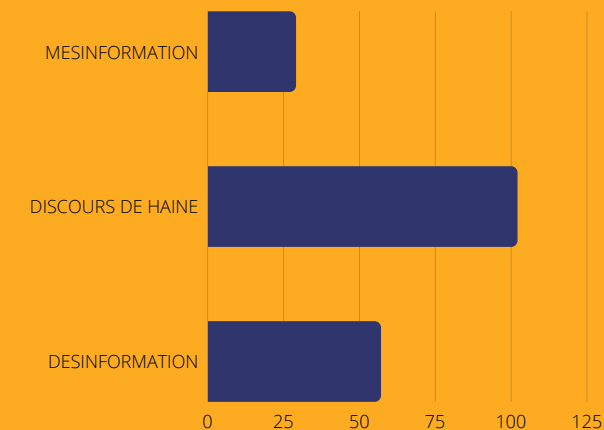
Du 17 au 23 juillet 2023, nous avons collecté 188 rumeurs dans 3 provinces parmi les 12 ciblées par le projet. De ces rumeurs, 46 proviennent en ligne sur les médias sociaux dont 27 sur Twitter, 13 sur Facebook, 5 sur WhatsApp et 1 sur TikTok ; et 142 provient de la collecte hors ligne dont 107 pendant les discussions communautaires en face à face, 32 pendant l'écoute des différentes émissions radio, 2 sur différents programmes Tv et 1 pendant une réunion de club d'écoute.

104 de ces rumeurs ont un niveau de risque élevé, 65 un niveau de risque moyen et 19 un niveau de risque faible.

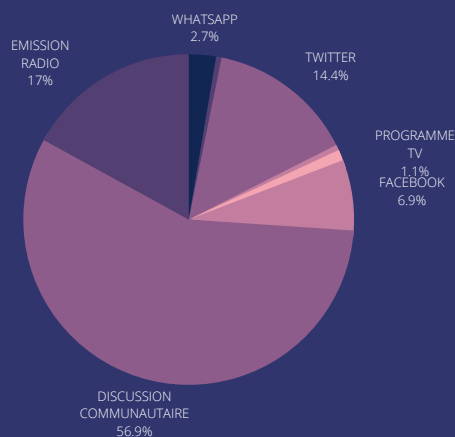
Canal de partage des commentaires

Pour cette période, nous avons trouvé que les discussions communautaires ont été le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent en République Démocratique du Congo pouvant étancher la cohésion sociale avec 107 feedbacks suivi de différentes émissions radio avec 32 feedbacks. Pour la collecte en ligne, Twitter a été le canal le plus utilisé avec 27 feedbacks.

Type du message



102 feedbacks collectés pendant cette période sont des discours de haine, 57 sont des désinformations et 29 sont des mésinformations.



Consulter également :



Sango ya bomoko - Habari ya umoja :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



**Vous voulez nous donner
votre avis, vous impliquer
ou partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Japhet Toko

✉ info@actualite.cd

📞 +243 812 140 172

Date de publication : 02 Août 2023

Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd, Balobaki,
Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco

